

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 12 décembre 2024

Date de la convocation
06 décembre 2024

Date de la séance
12 décembre 2024

N°2024_12_02

Demande de l'Association « Les Jeun's » pour la location à titre gracieux de la salle polyvalente

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

Présents : Catherine MALAISE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Claude LÉVÊQUE représenté par Catherine MALAISE

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN, Frédéric LEFEVRE suppléé par Audrey POTAUFEUX

Absents : Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2022-10-06 en date du 24 octobre 2022 relative à la modification des tarifs de location de la salle polyvalente,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Nelly LEFEVRE, Présidente de l'association « Les Jeun's », du 15 novembre 2024, demandant à bénéficier gratuitement de la salle polyvalente le week-end du 14 décembre 2024 pour organiser un événement dénommé « Festivités de Noël », ouvert à tous,

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal, Monsieur Frédéric LEFEVRE, ne peut pas participer ni aux débats, ni aux votes s'y rapportant et ce, en prévention de conflit d'intérêt, au vu de ses liens familiaux avec la Présidente de l'association,

CONSIDÉRANT qu'il est possible de mettre gratuitement une salle à disposition d'associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

CONSIDÉRANT que cet événement est ouvert gratuitement aux habitants de la commune,

CONSIDÉRANT l'avis des membres de la commission « Finances » en date du 2 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de mettre exceptionnellement à disposition de l'association « Les Jeun's », la salle polyvalente à titre gratuit en vue d'organiser la manifestation dénommée « Festivités de Noël », ouverte gratuitement à tous les habitants de la commune ;

- d'autoriser le maire à signer le contrat correspondant à cette réservation.

Le Maire,
Catherine MALAISE

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024
Date de reception de l'AR: 13/12/2024

051-215104159-2024_12_02-DE

A G E D I

Ctalais

